

Deuxième séance, mercredi 06 février 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|-----------------------|---|---|--|
| | | Communications | | |
| | | Assermentations | | |
| 2018-DSJ-275 | Recours en grâce | Recours en grâce du 09.11.18 | Huis clos | <i>Rapporteur-e</i> Nicolas Bürgisser |
| 2018-DSAS-70 | Loi | Modification de l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents | Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Rose-Marie Rodriguez <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2018-GC-46 | Motion | Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) (art. 9, al. 1) : l'Etat doit soutenir financièrement les structures d'accueil préscolaire dûment autorisées et les structures d'accueil extrascolaire (3H-8H) | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Bernadette Mäder-Brühlhart André Schneuwly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2018-GC-53 | Rapport d'activité | CIP détention pénale : rapport aux parlements pour l'année 2017 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Erika Schnyder <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz |
| 2018-GC-83 | Mandat | Mise en place d'un fonds transitoire pour maintenir le subventionnement à la réfection des toitures en tavillons durant la période 2018-2020 | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Bertrand Gaillard Sylvie Bonvin-Sansonnens Roger Schuwey Nicolas Repond Yvan Hunziker Paul Herren-Schick Ueli Johner-Etter Rudolf Herren-Rutschi Stéphane Peiry Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2019-GC-15 | Résolution | Résolution pour le climat | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Bernadette Mäder-Brühlhart Bruno Marmier |
| 2019-GC-5 | Election protocolaire | 1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2019, en remplacement de Raoul Girard | Scrutin uninominal | |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|-----------------------|------------------|---|--------------------|-----------|
| 2019-GC-3 | Election (autre) | Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de M. Raoul Girard | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-13 | Election (autre) | Un membre de la Commission de justice, en remplacement de M. Elias Moussa | Scrutin uninominal | |
| Clôture de la session | | | | |

Communications

Le Président. Je vous informe aussi que pour marquer les trente ans de soutien à l'innovation fribourgeoise vous êtes invités à un lunch le jeudi 28 mars à midi au restaurant Holy Cow, à la rue de Lausanne 10 à Fribourg. Des flyers se trouvent sur le présentoir à l'entrée dans le corridor de l'Hôtel cantonal.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Assermentations

Assermentation de M^{mes} et MM. Adeline Corpataux, Rebecca Jutzet, Sophie Germond et Pierre Morand, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de février 2019.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

—

Recours en grâce 2018-DSJ-275 Recours en grâce du 09.11.18

Rapporteur-e: **Bürgisser Nicolas** (PLR/FDP, SE)

Huis clos

> Le huis clos est prononcé.

> La grâce est refusée.

> Le huis clos est levé.

—

Loi 2018-DSAS-70

Modification de l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Rodriguez Rose-Marie (<i>PS/SP, BR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Rapport/message: | 30.10.2018 (<i>BGC février 2019, p. 86</i>) |
| Préavis de la commission: | 27.11.2018 (<i>BGC février 2019, p. 91</i>) |

Entrée en matière

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). La commission parlementaire s'est réunie le 28 novembre 2018 dans le but de modifier l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents.

Je remercie d'ores et déjà M^{me} la Commissaire du gouvernement, de même que M^{me} Helfer, collaboratrice scientifique, et M. Plattner, chef de service, pour les réponses pertinentes et l'accompagnement à la réflexion. Je remercie aussi les députés membres de cette commission pour la qualité et l'efficacité des débats.

L'assurance scolaire contre les accidents a été instaurée en 1971 et supprimée par le Grand Conseil en 2006. Dès ce moment, le fonds résultant de la fortune de cette assurance a été attribué pour une part de plus de 3 millions à une provision pour les frais de traitement garantis des accidents survenus avant 2006 et en principe terminant en 2015, et pour une autre part réservée dans le but d'attribuer des subsides à des familles d'enfants handicapés pour lesquels la suppression du capital invalidité aurait entraîné de graves difficultés financières.

Douze ans plus tard, Mesdames et Messieurs, force est de constater que cette deuxième partie du fonds n'a pas du tout été utilisée. Le Conseil d'Etat nous propose donc de modifier l'attribution de cette dernière en l'élargissant aux familles en situation financière difficile suite à d'autres problèmes de santé d'un enfant, maladie grave ou impotence.

Le Conseil d'Etat nous propose aussi de verser à ce fonds la réserve de sécurité pour éventualités non prévues ainsi qu'une grande partie du capital frais courant, ce qui amènerait le fonds dont nous parlons à la somme de 2 034 666 frs.

Une autre modification est l'élargissement de la période où les familles d'enfants en graves difficultés de santé peuvent en faire la demande. Il s'agirait dans ce cas de passer de 20 ans à 25 ans, pour autant que l'enfant soit encore domicilié chez ses parents.

La commission a approuvé à l'unanimité cette modification de loi, sans amendement et tout en insistant sur l'importance de bien informer les possibles ayants droit de l'existence de ce fonds.

Je vais laisser M^{me} la Commissaire du gouvernement compléter mes propos.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, lors de l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents en 2006, une part du capital avait été attribuée à un fonds et ce fonds permet d'attribuer une aide à des familles dont un enfant a été accidenté et qui se trouverait en grande difficulté financière. Ces subventions ne peuvent être accordées que subsidiairement aux prestations d'assurances sociales, fédérales et cantonales, voire à celles des assurances responsabilité civile. Douze ans après la constitution de ce fonds, force est de constater qu'aucune demande satisfaisant à ces critères n'a été adressée au fonds ASA, certainement aussi parce qu'en cas d'accident les assurances qui accompagnent aujourd'hui complètent les revenus et permettent notamment d'adapter par exemple des appartements.

Au 1^{er} janvier 2018, le fonds ASA disposait d'un montant de 5 713 251 frs et la provision pour cas de rigueur se montait à 1 234 606 frs. Vu l'évolution des frais de remboursement et le cadre posé par la loi, les provisions pour les traitements garantis sont suffisantes pour pouvoir faire face aux dépenses à venir qui sont prévues jusqu'en 2025. Ainsi, la réserve de sécurité de 400 000 frs peut être dissoute et le capital frais de 855 998 frs peut être diminué de 400 000 frs, ce qui nous permet d'augmenter la provision pour cas de rigueur de 800 000 frs. Nous disposerons donc du fonds de quelque 2 millions.

Nous avons donc entrepris une réflexion pour envisager d'autres solutions qui permettraient l'utilisation de ce fond. Cela a également été conforté par l'Inspection des finances dans le cadre de l'examen du fonds. Nous avons observé que de plus en plus de familles se trouvent dans des situations difficiles. Lors d'une maladie grave d'un enfant ou lors d'un traitement lourd, un des parents ou même les deux doivent diminuer leur temps de travail, peut-être même arrêter de travailler. Cela nécessite aussi souvent lorsque l'enfant est hospitalisé, et c'est souvent soit au CHUV soit à l'Inselspital, des déplacements, des frais de parking, voire même des nuits à l'hôtel, ce qui implique des dépenses financières supplémentaires. Il y avait eu d'ailleurs un postulat déposé au Grand Conseil qui demandait que l'on puisse aider ces familles lorsqu'elles sont confrontées

à ces situations. C'est ce que l'on vous propose aujourd'hui avec cette modification de loi, puisque l'on propose de ne plus limiter ces aides aux seuls enfants accidentés mais de pouvoir également soutenir des familles dans des situations financières difficiles suite à d'autres problèmes.

En parallèle, le Conseil d'Etat va modifier le règlement sur l'utilisation du fonds en augmentant de 20 à 25 ans l'âge des jeunes qui donne droit à une participation financière pour les familles et ce pour autant qu'ils soient domiciliés chez leurs parents. C'est le Service de la santé publique qui sera en charge du traitement des demandes. Le règlement actuel prévoit un montant de 25 000 frs par cas. Le Conseil d'Etat n'entend pas modifier en l'état ce montant. On pourra octroyer des montants jusqu'à 25 000 frs jusqu'à utilisation complète du fonds.

C'est donc avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

Jelk Guy-Noël (*PS/SP, FV*). Le groupe socialiste accepte à l'unanimité la modification de l'affectation du fonds de l'assurance accidents, initialement prévu pour aider les familles d'enfants accidentés, en l'étendant subsidiairement à l'assurance maladie.

Ce fonds disposant au début de cette année d'un montant de 5 700 000 frs, le Conseil d'Etat nous assure qu'il est suffisamment doté pour faire face aux dépenses jusqu'en 2025. Le gouvernement nous propose même d'augmenter l'âge des potentiels bénéficiaires jusqu'à 25 ans, ce que nous approuvons. Ce fonds n'est utilisé que subsidiairement afin d'aider les enfants victimes d'accidents. Il a été très peu utilisé jusqu'à cette année.

Le Conseil d'Etat nous propose ainsi d'étendre ce fonds aux familles d'enfants malades ou qui ont un grand ennui de santé. Ceci nous paraît être une excellente idée.

En additionnant la réserve du fonds de 400 000 et 400 000 frs de frais administratifs au 1 200 000 frs de provisions pour les cas d'accidents en cours, le fonds atteindra un peu plus de 2 millions.

Le groupe socialiste est bien évidemment favorable à cette modification de loi.

Comme déjà relevé en commission, je rappelle que ce fonds ne sera utilisé que subsidiairement. En d'autres termes, cet argent ne sera alloué que dans le cas où les subsides sont refusés par les assurances sociales. Nous insistons vivement afin que cette nouvelle affectation trouve preneur.

En commission, M^{me} la Directrice de la santé nous a assuré qu'il y aurait très certainement des familles qui pourront bénéficier de ce fonds, par une prise en charge des frais d'hébergement des parents qui doivent se déplacer au CHUV à Lausanne ou à l'Inselsspital à Berne, par la garde des autres enfants, par une aide concernant les frais de transport ou pour des parents qui sont dans l'obligation de diminuer leur taux de travail pour s'occuper de leur enfant malade.

Le groupe socialiste sera très attentif au fait que cet argent soit effectivement utilisé. Nous encourageons la Direction de la santé à tout mettre en œuvre afin que de potentiels bénéficiaires soient informés que ce fonds existe.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité le projet de loi modifiant l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents.

M^{me} le Rapporteur a très bien résumé les tenants et les aboutissants de cette modification de loi.

Le groupe libéral-radical salue particulièrement l'élargissement du domaine d'application et la plus grande souplesse d'attribution confiée au Conseil d'Etat.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement la modification de l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents. Les critères d'attribution de l'époque ont fait que peu, voire pratiquement pas de demandes ont été faites ou acceptées. Nous pouvons donc saluer la modification qui propose cet élargissement du cercle des bénéficiaires et une hausse de la limite d'âge des jeunes de 20 à 25 ans tout en étant conscient que chaque contribution décidée ne pourra dépasser 25 000 frs.

Il faudra toutefois être attentif à l'évolution de ce fonds au cours de ces prochaines années pour voir si la mesure prise a été suffisante et éventuellement en prendre d'autres afin que les ayants droit puissent en bénéficier.

Je vous demande donc de suivre l'avis unanime de la commission et c'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien acceptera à l'unanimité l'entrée en matière de cette modification de loi.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance du projet de loi modifiant l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents.

Le groupe Vert Centre Gauche accepte ce projet. Depuis plus de dix ans, l'Etat a à disposition un fonds provisionné à plus d'un million pour des familles se trouvant en grande difficulté financière suite à l'accident d'un enfant. A ce jour, aucune demande satisfaisant les critères d'octroi n'a pu être retenue. L'élargissement des critères à la maladie devrait permettre de soulager des familles dans le besoin. Il peut arriver par exemple que suite à une grave maladie d'un enfant un des deux parents

doive réduire ou arrêter son travail. Par conséquent, cela peut entraîner des problèmes financiers. En élargissant le cercle des ayants droit aux familles avec un enfant malade, nous pourrions soulager un tant soit peu des familles se trouvant dans des situations difficiles. Pour que le but soit atteint, nous demandons au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que les familles potentiellement dans le droit de bénéficier d'une subvention via ce fonds soient informées. Est-ce que par exemple cette information ne pourrait pas aussi passer par le personnel médical de pédiatrie? Pour des questions d'information, la communication nous paraît donc un point important.

De plus, le groupe Vert Centre Gauche approuve aussi la décision de porter à 25 ans l'âge maximal de l'enfant donnant droit à une contribution.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai aucun lien d'intérêt qui me lie à cet objet.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de loi modifiant l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents.

Nous allons suivre la proposition du Conseil d'Etat, qui permettrait de distribuer en partie ce fonds à des familles dans le besoin qui doivent assumer des charges financières très lourdes et importantes pour l'accompagnement de leur enfant. La prévision d'étendre l'âge limite de 20 à 25 ans, pour autant que la personne habite chez ses parents, est également soutenue.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra donc ce projet de loi.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je remercie l'ensemble des intervenants qui se sont exprimés.

Je constate avec plaisir que l'entrée en matière n'est pas contestée. J'ai entendu que nous saluons tous l'élargissement du domaine, que nous reconnaissons aussi que le fait d'assouplir les critères d'attribution de ce fonds est quelque chose de positif et je retiens aussi l'intervention de M^{me} la Députée Paola Ghielmini, qui insiste sur l'importance de la communication envers les ayants droit.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. C'est à mon tour de remercier tous les porte-paroles des groupes, qui entrent unanimement en matière. Je m'en réjouis pour toutes les familles de ce canton qui sont confrontées à une maladie difficile d'un de leurs enfants. Nous allons évidemment tout mettre en œuvre pour assurer l'information sur ces possibilités de soutien, notamment auprès des cabinets de pédiatres, auprès des services des hôpitaux qui rencontrent ces parents ainsi qu'auprès de tous les services sociaux régionaux. On va faire une très large information.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Art. 3 al. 1, 2e et 3e phr., et al. 1bis (nouveau)

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Cet article modifie l'article 3 al. 1 de la loi du 12 mai 2006. En abrogeant surtout les phrases 2 et 3, il introduit ensuite un nouvel alinéa 1^{bis}, qui reprend la notion de familles d'enfants victimes d'un accident et inscrit nouvellement la mention d'un autre problème de santé grave. Il faut rappeler ici que l'élargissement de l'âge de l'enfant ayant droit de 20 à 25 ans sera uniquement réglé par le Conseil d'Etat une fois cette loi approuvée en modifiant le règlement de 2007.

> Adopté.

Art. 2, titre et considérants

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 et 2, titre et considérants

> Adoptés.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 95.*

Motion 2018-GC-46

Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) (art. 9, al. 1) : l'Etat doit soutenir financièrement les structures d'accueil préscolaire dûment autorisées et les structures d'accueil extrascolaire (3H-8H)

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE) Schneuwly André (VCG/MLG, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Dépôt: | 23.03.2018 (BGC mars 2018, p. 757) |
| Développement: | 23.03.2018 (BGC mars 2018, p. 757) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 18.12.2018 (BGC février 2019, p. 123) |

Prise en considération

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Wenn wir es mit dem von allen Seiten hochgelobten Ziel der besseren Vereinbarkeit von Beruf und Familie tatsächlich ernst meinen, dann darf deren Förderung nicht einfach bei den Kindergartenkindern aufhören! Kinder brauchen auch während der Primarschulzeit Betreuung, wenn die Eltern berufstätig sind. Und gerade sobald die Kinder in die Primarschule wechseln, könnten und wollen viele Elternteile ihr Pensum erhöhen, was volkswirtschaftlich mehr als Sinn macht.

Ein Pensum von mindestens 60% wird auch von der Wirtschaft verlangt. So sieht selbst der Präsident der Schweizer Arbeitgeber den grössten Nachholbedarf an Betreuungseinrichtungen auf Stufe Schule! Eltern bezahlen aber in der Schweiz für die Betreuung ihrer Kinder viel mehr als in allen umliegenden Ländern. Für viele – vor allem für Frauen – lohnt es sich daher oftmals nicht, einer Arbeit nachzugehen. Das kann weder im Interesse des Staates noch in demjenigen der Arbeitgeber sein, welche sich immer wieder über den Fachkräftemangel beklagen.

Doch weshalb eigentlich wird gemäss aktuellem Gesetz die finanzielle Unterstützung durch den Staat nach dem Kindergarten eingestellt? Der Kanton Freiburg wird schweizweit als einer der Kantone mit einer visionären Kinder- und Jugendpolitik wahrgenommen. Er könnte sein Image durchaus noch optimieren, indem er die Lücke bei der Unterstützung für die ausserschulischen Betreuungsplätze schliesst oder zumindest den betroffenen Gemeinden hilft, hier eine bessere finanzielle Unterstützung für die Eltern herbeizuführen.

Der Staatsrat schreibt in seiner alles anderen als visionären Antwort, dass die Steuerreform 3,75 Millionen Franken für die familienergänzende Betreuung vorsieht, mit denen die Tarife der Krippen und Tageseltern gesenkt werden sollen. Das ist ja wunderbar – aber: Eine Erweiterung auf die ausserschulischen Strukturen 3H-8H ist von der Planung leider ausgeschlossen! Und genau dazu könnten nun die neuen Bundessubventionen für die Gemeinden beantragt werden.

Im März 2017 wurde das Bundesgesetz über Finanzhilfen geändert, um die familienergänzende Kinderbetreuung mit Subventionen von insgesamt 96,8 Millionen Franken zu verbilligen. Und ich spreche hier nicht von den Finanzhilfen für die Verlängerung des Impulsprogramms - diese sind der Schaffung von neuen Plätzen vorbehalten -, sondern von den Finanzhilfen für die Erhöhung von Subventionen der Kantone und Gemeinden, welche ab dem 1. Juli 2018 gelten. Letztere stellen ideale Bedingungen für unseren Kanton dar, nicht nur, um die Kosten der bestehenden Betreuungsangebote für die Eltern zu senken, sondern auch, um die finanzielle Unterstützung auf die ausserschulischen Angebote in unserem Kanton zu erweitern. Ein entsprechendes Gesuch können jedoch nur die Kantone einreichen, nicht die Gemeinden! Das heisst, dass der Kanton zumindest die Möglichkeit für die Gemeinden schaffen sollte, damit sie Bundessubventionen beziehen können. Dagegen sollte eigentlich auch die DETEC-Planung nichts einzuwenden haben.

Übrigens: Im Kanton Aargau sind die ausserschulischen Betreuungsangebote alleinige Sache der Gemeinden. Der Kanton nahm zumindest seine Vermittlerrolle ernst und erreichte so Bundessubventionen in der Höhe von 8,5 Millionen Franken.

Es darf nicht sein, dass Eltern mit Kindern verschiedenen Alters weiterhin für deren Betreuung zwei verschiedene Tarife - einen mit Subventionen bis 2H und einen ohne ab 3H - bezahlen müssen. Ganz zu schweigen vom administrativen Mehraufwand der Betreuungseinrichtungen. Fordern wir also diese Finanzhilfen des Bundes jetzt gleichzeitig für beide Bereiche ein! Der finanzielle Beitrag des Bundes wird dadurch entsprechend höher ausfallen.

Wenn wir das Thema Beruf und Familie jetzt ernsthaft anerkennen, stehen die Chancen gut, dass sich Freiburg als Wirtschaftszentrum durchsetzen kann. Aber dazu braucht es auch genügend Fachkräfte! Wie es im Regierungsprogramm zu Recht heisst, muss sich der Kanton Freiburg dem sozialen Wandel anpassen. Das heisst, wir müssen vor allem die Bedürfnisse der jungen Generation berücksichtigen. Sie zieht dorthin, wo das Betreuungsangebot stimmt, arbeitet dort, wo sich Unternehmen den neuen Familienmodellen anpassen. Natürlich ist das nicht gratis zu haben, aber es sollte uns das wert sein!

Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt die Motion einstimmig und ich bitte Sie, dies ebenfalls zu tun.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de Kibesuisse. J'interviens en tant que rapporteure du groupe démocrate-chrétien.

Le groupe démocrate-chrétien considère que le principe d'étendre l'aide aux parents est très important. De plus, on apprend qu'on a maintenant une chance à saisir, que pendant trois ans la Confédération participerait au financement de cette augmentation.

J'aimerais rappeler les faits qui étaient exposés dans le rapport du Conseil fédéral du mois de juillet 2015. Le Conseil fédéral nous a communiqué que le coût complet d'une place de crèche en Suisse, d'une place de garde en Suisse, en parité de pouvoir d'achat ressemble au coût dans les pays voisins. Par contre, en Suisse, le plein tarif des parents correspond souvent au coût complet de cette place, tandis qu'aux pays voisins le plein tarif qui est facturé aux parents est souvent entre 20% et 40% des coûts complets. En Suisse, on voit maintenant que la part des parents est souvent de 40% dans la canton de Vaud, jusqu'à 70% des coûts complets en moyenne, tandis qu'à l'étranger il se situe entre 14% et 25%. L'argument du Conseil d'Etat par rapport au désenchevêtrement des tâches, qui est une question des communes, est tout simplement n'importe quoi. Ce rapport du Conseil fédéral nous montre que l'implication des employeurs, de la Confédération, des cantons et des communes est nécessaire. Ceci nous dit que le canton et les employeurs auront aussi à participer ici au canton de Fribourg.

Dans la discussion de notre groupe, nous étions partagés par rapport au financement cantonal pour augmenter cette partie. Nous avons appris avec le projet fiscal qu'il y aura 3,7 millions de francs en plus que l'on pourrait mettre pour cette motion.

On a le référendum et c'est pour cela que la majorité de notre groupe s'abstiendra jusqu'à ce que cette chose-là soit clarifiée. Je me suis renseignée auprès de la Direction des finances. Aujourd'hui, concernant la part des employeurs, on a par année 3,2 millions de rentrées et on distribue 2,6 millions de francs. La différence de 500 000 frs ne suffit pas pour l'augmentation proposée. On devra vraiment attendre que ces 3,7 millions supplémentaires du projet fiscal soient à disposition.

Le groupe démocrate-chrétien soutient en principe cette démarche mais dès que le projet fiscal est confirmé et que ces revenus sont confirmés. On ne voudrait surtout pas encore augmenter la part des employeurs qui était renégociée.

A titre personnel, je soutiendrai cette motion, car on doit donner aujourd'hui un signal pour le soutien aux familles.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). La proposition qui nous est faite va dans le sens d'aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie de famille, un but pour lequel nous nous engageons de longue date au groupe socialiste. En effet, la proposition qui est faite permet d'inciter les communes à étoffer leur offre en matière d'accueil préscolaire ou extrascolaire et on permettrait un accès plus aisé et moins onéreux, ce qui encouragerait certaines familles à y avoir recours. Il nous paraît également important de ne pas laisser passer l'occasion de faire bon usage de cette manne de 1 000 000 frs allouée par la Confédération. Cependant, nous comprenons aussi le souci et la volonté du Conseil d'Etat à garder une ligne claire en matière de désenchevêtrement des tâches et c'est le point qui divise quelque peu notre groupe. Nous voterons dès lors de manière partagée sur cette proposition.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Les motionnaires demandent une modification de la loi scolaire pour étendre l'accueil extrafamilial aux élèves de 3H à 8H. La Confédération a mis en route en 2018 un nouveau crédit de 100 millions pour toute la Suisse pour réduire les coûts engendrés par cette extension et ceci de façon dégressive sur trois ans. Il n'en demeure pas moins qu'il incombera aux communes de gérer l'accueil extrascolaire ou extrafamilial, comme c'est déjà le cas pour les élèves de 1H et 2H, désenchevêtrement oblige.

Mais doit-on prévoir cet accueil jusqu'en 8H? Ne serait-il pas suffisant de s'arrêter en 6H par exemple? Ceci devrait être discuté et devrait être réglé dans un règlement d'application. D'autre part, plusieurs membres des exécutifs communaux rapportent que certains parents, même présents à la maison, envoient tout de même leurs enfants à l'accueil alors qu'ils pourraient très bien s'en occuper à la maison. Il est même fait état de la situation où les deux parents sont à la maison et malgré cela envoient leurs enfants à l'accueil. Cet aspect devrait également être mieux réglé.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à la majorité cette motion à condition que le règlement d'application empêche les exagérations de certains parents.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention cette motion, qui demande un soutien financier étatique pour les structures d'accueil préscolaire dûment autorisées et les structures d'accueil extrascolaire pour les écoliers de la 3H à la 8H tout en se basant sur le nouveau crédit de 100 millions alloué par la Confédération. Si cela peut paraître une aubaine ou louable sur le principe, tout n'est pas si évident si on projette cette demande dans un contexte plus global.

Le Conseil d'Etat en donne du reste quelques exemples dans sa réponse. Sans les reprendre un à un, je vais m'arrêter plus particulièrement sur celui concernant le premier paquet du DETEC et le DETEC, Madame Aebischer, n'est pas n'importe quoi. Il est important et souhaité par toutes les entités, qu'elles soient étatiques ou communales, pour une question d'autonomie et de responsabilité. Il serait en effet peu judicieux de toucher à ce domaine actuellement alors qu'une reprise complète du domaine de l'aide aux structures d'accueil extrafamilial par les communes est plus que certaine. Je dirais même que cela ne laisse planer aucun doute étant donné que cette tâche est une tâche de proximité et qu'elle respectera ainsi le principe de subsidiarité, principe cher aux communes, au groupe libéral-radical, qui veut qu'une tâche revienne à l'entité compétente le mieux à même de l'accomplir. Par conséquent, le groupe libéral-radical comprend qu'étendre aujourd'hui le champ d'application du soutien financier par l'Etat n'est pas du tout opportun d'autant plus qu'il ne faut pas non plus oublier l'adage "qui commande paie", adage souvent répété dans cette enceinte parlementaire.

Ceci dit, et je compte sur vous, M^{me} la Commissaire, et sur vos collègues du Gouvernement, il faudra lâcher du lest ou si vous préférez laisser les coudées franches et accorder une pleine autonomie aux communes pour prendre leurs propres décisions lorsqu'une tâche leur est confiée à 100%.

Vous l'avez compris, le groupe libéral-radical fait siens les arguments du Conseil d'Etat et c'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical rejettera à l'unanimité cette motion.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Mit Bedauern höre ich, dass die Freisinnig-demokratische Fraktion als Ganzes und die Mehrheit der Christlichdemokratischen Fraktion diese Motion nicht unterstützen. Aber: seul le canton peut récupérer ces fonds et non les communes elles-mêmes. Il pourrait le faire en tant qu'intermédiaire et gérer les fonds, par exemple les transmettre uniquement aux communes qui subventionnent des places extrascolaires. Le canton agirait donc comme intermédiaire financier et la participation serait volontaire pour les communes. Ainsi, le canton aiderait au moins les

communes à apporter un meilleur soutien financier aux parents et à combler les lacunes en matière de soutien pour les places d'accueil extrascolaire.

Und dies, denke ich, ist Zukunftsmusik. Unsere Schulen werden sich zu Tagesschulen entwickeln und beide Elternteile werden einer Arbeit nachgehen. Aus diesem Grund ist es wichtig, dass auch während der Primarschulzeit die Eltern mit Kleineinkommen unterstützt werden. Auch die Wirtschaft wird davon profitieren, dass beide Elternteile arbeiten. Wir brauchen Fachpersonal.

Immer wieder fällt der Hinweis, dass wir die Aufteilung zwischen Kanton und Gemeinden abwarten sollen. Es wäre sehr, sehr schade, wenn die Bundesgelder nicht sofort abgeholt würden. Wir empfehlen Ihnen darum, diese Motion zu unterstützen. Dies ist ein wichtiger Schritt für die Weiterentwicklung der ausserschulischen Betreuung. Damit setzen wir ein starkes Zeichen für die Familie, für die Frauen, für die Gemeinden und auch für die Schülerinnen.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'aimerais peut-être revenir sur les propos de M. Schneuwly. Ce n'est pas ce que vous venez de dire en disant que le canton serait un intermédiaire, que ce serait une participation volontaire des communes et que l'on doit accepter cette motion. Je vous rappelle le texte de votre motion. Vous demandez que l'Etat finance aussi les accueils 3H à 8H et vous ne demandez pas du tout que le canton soit un intermédiaire pour déposer la demande et que c'est une participation volontaire des communes. Si vous acceptez cette motion, Mesdames et Messieurs, il y a un financement de l'Etat qui doit se faire aussi pour les domaines de 3H à 8H, cela représente un coût pour l'Etat entre 1,5 et 2 millions. Nous n'avons pas le coût exact, car nous ne connaissons pas le nombre d'heures des 3H à 8H, puisque c'est une tâche des communes. Si vous voulez aussi qu'il y ait une participation des employeurs sur ce montant, comme c'est le cas pour les 1H et 2H, c'est un montant de 800 000 frs qui devrait être payé par les employeurs. Ce n'est évidemment pas ce dont nous avons discuté avec les employeurs, qui avaient accepté de financer les crèches, les assistants parentaux et les IH. Cela a évidemment des coûts supplémentaires.

En ce qui concerne la question du programme de soutien de la Confédération, vous avez raison, Madame Aebischer. La Confédération a dit que le coût des crèches était trop élevé pour les parents. C'est ce que le Conseil d'Etat dit aussi et c'est pour cela que dans le cadre du projet de réforme fiscale nous avons discuté avec les employeurs, qui ont été d'accord de financer des mesures d'accompagnement. C'est 3,7 millions qui seront payés par les employeurs de ce canton en cas d'acceptation de ce projet de réforme, puisqu'un référendum a maintenant été annoncé. Au cas où nous pourrions mettre en œuvre la réforme fiscale, nous pourrions déposer une demande auprès de la Confédération pour aller chercher une partie de ces 100 millions pour le montant de 3,7 millions, puisque nous pouvons prouver à la Confédération que les 3,7 millions seront utilisés pour abaisser le coût des parents et c'est 6 frs par jour de garde en classe et 5 frs par journée chez une assistante parentale ou une maman de jour que nous proposons. Nous remplissons donc clairement les conditions qui sont demandées par la Confédération pour aller chercher un montant d'aide auprès de ce programme. La Confédération finance le 65% la première année, le 35% la deuxième et le 10% la dernière année, cela fait une moyenne de 37% de l'aide qui est lancée, mais le canton doit s'engager à une pérennité de ces montants au moins sur six ans. Il y a un engagement que nous pouvons faire avec les 3,5 millions. Dès que l'on sera au clair sur le sort réservé au référendum contre le projet fiscal, nous déposerons la demande. J'aimerais vous dire aussi, Mesdames et Messieurs les Députés, que le canton ne peut déposer qu'une seule demande. Même si vous acceptez cette motion, nous ne pourrions pas déposer deux demandes – une pour les 3,7 millions et l'autre pour l'extension des 3H à 8H. C'est quelque chose qui est extrêmement important.

En ce qui concerne la question du fonds, ce sont mes services qui ont donné les renseignements à M^{me} Aebischer, puisque nous gérons le fonds. Ce que nous avons fait lorsqu'il y a eu la participation des employeurs sur les structures d'accueil est que nous savions quel montant est encaissé auprès des employeurs, mais nous nous sommes aussi engagés vis-à-vis des employeurs à ne pas augmenter le taux de prélèvement. Nous avons donc fait des calculs de projection du fonds jusqu'en 2038, parce que le problème est que vous faites un montant que vous donnez aux parents avec le montant financier de l'employeur mais comme le nombre d'heures ou de journées de crèches augmente chaque année il faut prévoir sur le long terme les montants nécessaires pour faire face à l'augmentation du nombre d'heures sans aller rechercher des montants supplémentaires auprès des employeurs. C'est donc pour cela qu'actuellement nous n'avons pas distribué l'entier des montants qui sont reçus mais nous arrivons maintenant au moment où nous allons donner déjà plus d'argent que ce que nous recevons, ce qui nous permettra d'utiliser la provision. Il n'y a donc pas de provisions sur le fonds employeur actuel pour élargir de 3H à 8H. S'il devait y avoir une participation des employeurs sur cet élargissement aussi, il faudrait revenir avec une proposition de modification du taux de prélèvement, ce que le Conseil d'Etat s'est engagé à ne pas faire notamment au vu des mesures d'accompagnement qui ont été négociées avec les employeurs.

Mesdames et Messieurs, évidemment le Conseil d'Etat partage ce souci d'avoir des structures d'accueil en nombre suffisant dans le canton. D'ailleurs, j'ai parlé des 3,7 millions des mesures d'accompagnement, il y aura aussi 1 million supplémentaire qui sera mis pour créer de nouvelles places et qui nous permet aussi par rapport à la création de nouvelles places d'aller

chercher sur un autre programme d'impulsion de la Confédération pour la création des places. Notre vœu est vraiment qu'il y ait suffisamment de places à disposition dans le canton pour les parents à un coût qui soit aussi supportable pour les parents.

En ce qui concerne l'accueil extrafamilial, d'une manière générale, comme l'a dit M^{me} la Députée Nadia Savary, depuis longtemps dans ce parlement, soit comme députée soit comme conseillère d'Etat, j'entends parler de désenchevêtrement des tâches. Aujourd'hui, nous avons un comité de pilotage qui arrive à bout touchant avec le premier paquet. Au niveau du comité de pilotage, nous nous sommes mis d'accord que le volet de l'accueil extrafamilial était un volet concerné par ce désenchevêtrement des tâches. Les communes entendent le gérer elles-mêmes et de manière autonome. Nous allons venir d'ici la fin de l'année avec un projet sur ce premier paquet de désenchevêtrement des tâches et je vous demande, Mesdames et Messieurs les Députés, de rester cohérents et de ne pas venir enchevêtrer maintenant un domaine qui vous sera proposé au désenchevêtrement d'ici la fin de l'année.

C'est avec ces remarques que je vous invite à refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 51 voix contre 40. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 40.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP). *Total: 9.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport d'activité 2018-GC-53 CIP détention pénale : rapport aux parlements pour l'année 2017

Rapporteur-e: **Schnyder Erika** (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**
Rapport/message: **12.11.2018** (BGC février 2019, p. 92)

Discussion

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Ce que je vais vous raconter là, c'est malheureusement un constat qui dure depuis des années et qui dure de la même manière depuis plusieurs années. Je vous rappelle que cette commission interparlementaire est une commission composée des cantons romands plus le Tessin, qui est chargée de l'application des deux concordats romands sur la détention pénale. C'est une commission de haute surveillance concernant l'application de ces concordats, mais cette commission ne s'occupe pas des questions de fonctionnement opérationnel des établissements pénitentiaires, c'est-à-dire par exemple des conditions de détention, de la surpopulation etc. Elle ne s'occupe pas non plus de la gestion financière des établissements. Son travail consiste à recevoir des rapports de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police, d'examiner ces rapports sur l'application des concordats, elle peut poser des questions et demander des compléments, ainsi que transmettre son rapport aux parlements cantonaux. Elle peut également intervenir par le biais d'instruments parlementaires, mais son action est relativement limitée.

En ce qui concerne le rapport de la commission 2017, les éléments sur lesquels la Conférence latine s'est prononcée et qui ont fait l'objet de l'examen de la commission interparlementaire concernent les problèmes de surveillance électronique, le prix de pension de la détention pénale des adultes, la planification pénitentiaire et les places de détention adaptées pour les mineurs qui sont en détention. Tous ces points sont des points récurrents, qui reviennent systématiquement sur la table de la commission interparlementaire. Il y a certains points qui se sont dénoués à satisfaction, celui notamment concernant la surveillance électronique, où il a fallu plusieurs années pour arriver à une solution de surveillance électronique qui soit applicable dans toute la Suisse. Mais évidemment, fédéralisme oblige, on n'a pas réussi au niveau des directeurs de justice et police à trouver une solution unifiée au niveau national. Dès lors, il faut s'attendre, pour l'avenir, à un manque de coordination pour les cinq prochaines années en matière de surveillance électronique.

La deuxième question, qui a aussi été réglée plus ou moins à satisfaction, concerne le prix de pension des prisons. Là, il a fallu 10 ans de tractations pour qu'enfin la Conférence ait pu se mettre d'accord et appliquer non pas un coût de pension politique mais un coût de pension réel. Cela permet justement d'éviter que l'on favorise l'attentisme des cantons qui ne disposent pas ou pas de suffisamment de structures et qui exportent leurs détenus dans d'autres cantons. Cela facilitera, nous l'espérons, la construction d'établissements adéquats.

Cependant, évidemment, comme pour tout, la question financière reste le nerf de la guerre. Pour chaque canton, la commission encourage l'élaboration d'un catalogue de prestations impératives avec le prix de pension relatif, qui correspond à la réalité et si des cantons ont des demandes spécifiques, ces demandes-là devraient être exclusivement à la charge du canton demandeur et non pas de l'ensemble des cantons.

D'autre part, la commission est tout à fait consciente des différences structurelles d'un canton par rapport à l'autre, par exemple s'agissant des coûts de terrains ou des coûts de construction. Si on tient compte de tous ces éléments, évidemment on n'arrive pas à trouver un prix de pension qui soit uniforme. Dès lors, la commission invite la Conférence à tenir compte de ces éléments en faisant abstraction des différences entre cantons relatives à des facteurs de coûts.

En ce qui concerne la planification pénitentiaire et le point suivant, qui est la détention de mineurs, la commission a constaté que la Conférence n'a pas donné des éléments très encourageants. A l'horizon 2030, on prévoit environ 1000 places de détention supplémentaires pour un total de 700 millions de frs. Néanmoins, il subsiste toujours une inadéquation entre les régimes d'exécution disponibles et les besoins de placements. Les exigences légales, notamment relatives à la séparation des sexes, à l'âge des détenus, aux systèmes et régimes de détention ne sont toujours pas respectées. La commission a attiré l'attention de la Conférence concernant ce point-là et l'a invitée à s'assurer que les futures structures à construire contiennent des éléments modulables permettant précisément que l'on respecte ces points. Mais le point le plus important, qui a retenu finalement tout l'intérêt de la commission, c'est le manque de places de détention pour les mineurs. Ce problème est un problème d'importance, sur lequel la commission a particulièrement mis l'accent et, pour se faire une idée précise de la chose elle a procédé à l'audition d'un juge pénal des mineurs au cours de l'année 2018, soit de M. le Juge Tissot, qui est un juge fribourgeois. Cette question a permis à la commission de faire plusieurs remarques. Tout d'abord, une remarque inquiétante, c'est qu'en ce qui concerne les mineurs, on applique des solutions de fortune. Ces solutions de fortune continuent

à s'appliquer d'année en année, sans que cela n'émeuve personne et ceci en raison du manque de places adéquates en milieu fermé avec mesures institutionnelles comme cela devrait être le cas d'après la loi. Ce constat est particulièrement alarmant s'agissant des jeunes filles. On a constaté également que les jeunes filles mineures présentent une réelle augmentation de la délinquance pénale. Pour la commission, il ne s'agit pas de constater année après année que le problème est récurrent, il faut maintenant passer à l'étape suivante et proposer des solutions concrètes. Si la commission a fortement incité la Conférence à se doter d'une structure appropriée pour l'accueil des mineurs dans un délai de 3 ans, elle a estimé aussi que la Conférence devrait lui faire part non pas d'un constat chaque année mais des progrès réalisés dans ce domaine. A cet effet, afin d'inciter la Conférence à être un petit peu plus réactive, la commission a décidé de déposer une intervention parlementaire. Celle-ci est actuellement en cours d'élaboration. On devrait aller vers une solution et on devrait prévoir dans cet instrument des moyens financiers permettant précisément qu'il soit élaboré une structure adéquate pour les jeunes filles mineures. Cela dit, c'est au cours de cette année que probablement mes collègues et moi-même déposeront ces instruments dans les parlements respectifs. En attendant que cela soit fait, au nom de la commission, je vous invite à prendre acte de ce rapport et à faire en sorte de soutenir finalement l'avis de la commission s'agissant de la problématique ainsi présentée.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der interparlamentarischen Kommission "strafrechtlicher Freiheitsentzug", Bericht 2017. Ich danke dem Übersetzer, dass dieser Bericht nun auch auf Deutsch verfasst wurde. Es ist schade, dass die Koordination der Konkordate der Deutschschweiz und der Lateinischen Schweiz nicht gut funktioniert. Dies verzögert die bevorstehenden Projekte. Das EM, Electronic Monitoring, elektronische Fussfesseln, müsste heute in allen Kantonen harmonisieren. Dies ist leider nicht der Fall. Diese werden bis ins Jahr 2023 noch vom Kanton Zürich geliehen. Die Justiz- und Polizeidirektorenkonferenz findet es schade, dass die Lateinische Schweiz zu wenig Interesse zeigt.

Pensionspreise: Die interparlamentarische Kommission freut sich, dass nach zehn Jahren das Verfahren zur Revision der Pensionspreise ein Ende nimmt.

Bis 2030 ist eine Gefängnisplanung für ca. 1000 Häftlinge im Programm. Die Gefängnisse sind überfüllt. Just gestern Abend kam in den Nachrichten, dass in den letzten Jahren die Anzahl der Häftlinge um 50% gestiegen ist. Es hat leider auch Platzmangel für Minderjährige. Die Warteliste wird immer länger. Ich verbleibe in der Hoffnung, dass die Konferenz jetzt etwas unternimmt, um dieses Problem zu lösen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis von diesem Bericht.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. Notre groupe a examiné le contenu de ce rapport avec intérêt. Il relève que les questions discutées portent essentiellement sur les domaines suivants: la coordination nationale en matière de surveillance électronique, la question du prix de pension, la planification pénitentiaire et le manque de places pour mineurs, notamment les jeunes filles. S'il se réjouit que des solutions aient pu être trouvées ou soient en passe de l'être dans les domaines de la surveillance électronique et de la révision des prix de pension, il partage le souci de la commission sur le manque de places pour les mineurs, particulièrement les jeunes filles. Notre groupe relève que ces questions sont déjà venues sur la table de manière récurrente ces dernières années. J'en veux pour preuve le nombre d'années de discussions nécessaire pour la révision du prix de pension. Notre groupe ne peut donc que se rallier aux remarques émises par la commission interparlementaire, qui enjoint à la Conférence à se doter de structures et de procédures lui permettant d'anticiper les défis futurs et de les adresser avec une plus grande réactivité. A propos de réactivité, notre groupe relève que le rapport 2017 de la commission interparlementaire est daté du 12 novembre 2018 et est traité par ce Grand Conseil en février 2019. Des délais aussi longs sont de nature à limiter le contrôle des parlements, puisqu'ils ne font que rallonger les délais de réactivité sur des demandes que pourraient formuler ces mêmes parlements lors de l'examen de ces rapports.

Avec ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre acte de ce rapport.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Il faut prendre le taureau par les cornes. J'ai écouté attentivement les remarques émises par M^{me} la Rapporteuse et je puis certainement affirmer que notre groupe Vert Centre Gauche partage ses inquiétudes.

On relève au moins un point de satisfaction dans ce rapport, lié à l'harmonisation de la surveillance électronique dans toute la Suisse. Cette démarche est en bonne voie, mais là non plus tous les cantons ne sont pas au diapason. Qu'attend-on? Je me pose la question. On nous dit qu'il faudra 5 ans supplémentaires pour arriver à une solution coordonnée. Personnellement, je trouve cela inadmissible. Faudra-t-il que, comme dans certains pays, une terrible affaire judiciaire fasse la une des médias, ayant pour effet d'éclabousser le politique qui n'a pas fait son devoir? A moins que ce système ne concerne que les personnes alors condamnées pour des délits mineurs, ça, il faudrait qu'on nous le dise.

Pour le reste, nous relevons encore un certain cafouillage au niveau de la planification pénitentiaire et il serait plus que judicieux que les projets de constructions - c'est tout de même 700 millions de frs qui sont prévus jusqu'en 2030 - soient investis à bon escient avec une coordination intercantonale claire, précise, sans ambiguïté.

Quant au manque de places pour les mineurs, ce n'est pas une nouveauté. Alors pour l'instant on bricole, serais-je tenté de dire, face à ces jeunes délinquants, dont le nombre progresse. Il en est de même pour les jeunes filles, qui, dans ce domaine, ne semblent pas être en reste. Pour ces dernières, la situation est à régler en priorité et au plus vite, car, comme on nous le rappelle, on ne trouve pas de structure ad hoc en Suisse romande et semble-t-il au Tessin non plus.

Monsieur le Commissaire, je vous connais, je compte sur votre poigne pour faire avancer les choses. Au final, la commission nous met en exergue l'adage connu "*l'argent est le nerf de la guerre*". On pourra aussi se poser la question de savoir combien vont coûter à la société ceux et celles qui n'ont pas été recadrés à temps.

C'est avec ces remarques que notre groupe prend acte de ce rapport et remercie la commission, qui va déposer un instrument parlementaire afin de faire avancer les choses dans cette situation délicate.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les différents intervenants pour les remarques tout à fait légitimes et pertinentes émises sur ce rapport. Je regrette effectivement aussi qu'en février 2019 nous traitions un rapport qui date déjà de 2017, comme l'a relevé M^{me} la Députée Bourguet, d'autant plus que lors de la dernière session ce rapport a été encore reporté à cette session de février. Il y a donc un décalage dans le temps par rapport aux informations. Je relève aussi que le fonctionnement du concordat latin est effectivement lourd et actuellement peu efficace. Des mesures organisationnelles dans le cadre de cet accord intercantonal sont en train d'être prises et je peux vous dire que le canton de Fribourg est plutôt considéré comme un bon élève dans le fonctionnement de ce concordat, notamment dans les efforts qui sont faits pour accueillir les détenus. La commission, avec raison, fait des remarques et des critiques sur la lenteur avec laquelle ces projets de constructions peuvent avancer. Je relève néanmoins que parfois ce sont les parlements eux-mêmes qui ont bloqué certains projets. On l'a vu dans le canton de Vaud et surtout dans le canton de Genève, où des projets d'extension de places de détention sont attendus depuis longtemps par le concordat et ont encore été recalés. Le canton de Fribourg est plutôt un canton dit importateur de détenus, donc il assume ses responsabilités dans le cadre de l'exercice de ce concordat, mais nous avons de grands cantons, Vaud et Genève pour ne pas les citer, qui ont de la peine effectivement à assumer leur rôle leader dans le cadre de ce concordat et à présenter des places en suffisance.

De manière générale, on a relevé aussi la problématique de la coordination de la surveillance électronique. Effectivement, avec la révision du code pénal, la surveillance électronique est maintenant possible depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce rapport datait, je vous le rappelle, de 2017. Une solution nationale sur le plan technique est prévue pour 2023. On a actuellement une majorité de cantons qui ont choisi la solution zurichoise. Les cantons romands, à l'exception de Genève et Vaud, ont adopté une solution technique qui est basée sur la proposition de l'entreprise Geosatis SA dans le Jura. C'est une solution qui est techniquement à notre avis plus performante et aussi moins coûteuse. Le canton de Fribourg loue actuellement quatre bracelets électroniques; c'est un coût de seulement 16 frs par jour et ça nous évite aussi des détentions beaucoup plus coûteuses. Nous venons de passer commande pour un cinquième bracelet électronique.

Sur le prix de pension, effectivement, longtemps nous avons eu des prix de pension politiques, qui étaient défavorables d'ailleurs au canton de Fribourg, qui est donc, je vous le rappelle, un canton plutôt importateur de détenus. On a pu maintenant se mettre d'accord sous l'angle politique pour revaloriser ces prix de détention sur une période de trois ans. Nous devons faire une analyse complémentaire aussi sur les standards offerts par ces différents établissements de détention et on voit déjà certains cantons peut-être remettre en cause ce prix qui a été revu à la hausse. Fribourg, naturellement, va défendre ses intérêts dans le cadre du concordat et faire en sorte que le prix payé corresponde au prix effectif dans les différents établissements.

Sur la planification pénitentiaire, je vous rappelle que le Conseil d'Etat proposera, dans le courant de l'automne 2019, une réponse à différents outils parlementaires; en principe il y a quatre outils parlementaires qui sont déposés et j'entends qu'il y en aura peut-être un cinquième. Cela ne va pas faciliter forcément l'avancement des projets, mais nous allons vous proposer une révision de la stratégie pénitentiaire, suite au postulat déposé pour la fermeture de la prison centrale. On déposera en même temps une réponse à ce postulat. Probablement aussi, si le Conseil d'Etat le ratifie, il y a un crédit d'étude pour le déménagement de la prison centrale et puis, le décret attendu pour l'extension de Bellechasse. C'est vous dire qu'on travaille actuellement de manière très intense sur l'avancement de ces différents projets et on espère pouvoir les présenter durant l'automne.

Manque de place pour les mineurs : cela a été relevé aussi par différents intervenants. Il faut préciser là que ce manque de places pour les mineurs est un constat récurrent, qui date de plusieurs années. Ce n'est pas tellement la détention pénale maintenant qui pose problème, puisque Palézieux répond aux attentes. Il semblerait même qu'un certain nombre de cellules ne soient pas utilisées, ce qui occasionne aussi des soucis financiers. Mais c'est plutôt au niveau des mesures pénales que nous avons de la peine à trouver des établissements. La fermeture de l'institution de Prêles dans le Jura bernois avait fortement compliqué la tâche des juges des mineurs. Nous sommes intervenus dans le cadre du concordat auprès du canton du Valais pour qu'il propose à terme une augmentation des places pour les garçons, puisque c'est lui seul actuellement qui joue ce rôle d'institution concordataire pour l'exécution des mesures pénales. Dans le canton de Fribourg, nous allons ouvrir quatre

places destinées à l'exécution des mesures pénales pour les filles, en principe en 2020. Il s'agira d'une extension de l'actuel Time Out, à savoir Time Up.

Et puis, vous le savez, nous sommes en train d'élaborer aussi un projet-pilote pour les personnes mineures dans le canton de Fribourg, à l'image de ce qui a été fait dans le canton du Tessin. L'idée serait de responsabiliser certains jeunes et, au lieu de les placer en milieu institutionnel, on les placerait dans des appartements dans lesquels naturellement il y aurait un suivi à l'aide de professionnels 24 heures sur 24. Nous élaborons ce projet en collaboration avec la DSAS et des contacts avancés ont lieu maintenant pour trouver une structure qui permettrait d'y donner suite.

C'est avec ces quelques remarques que le Conseil d'Etat a pris note des remarques et recommandations de la commission interparlementaire.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat 2018-GC-83

Mise en place d'un fonds transitoire pour maintenir le subventionnement à la réfection des toitures en tavillons durant la période 2018-2020

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR) Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR) Schuwey Roger (UDC/SVP, GR) Repond Nicolas (PS/SP, GR) Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE) Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA) Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA) Herren-Rutschi Rudolf (UDC/SVP, LA) Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV) Demierre Philippe (UDC/SVP, GL) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport |
| Dépôt: | 24.05.2018 (BGC mai 2018, p. 1256) |
| Développement: | 24.05.2018 (BGC mai 2018, p. 1256) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 18.12.2018 (BGC février 2019, p. 127) |

Prise en considération

Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts dans le cadre de cet objet: je suis un des auteurs du mandat et président du club du bois.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat et ses services pour leur rapport précis sur la situation ainsi que pour les solutions proposées. Le but principal des mandataires est de sauvegarder un patrimoine typique de notre canton. Ce patrimoine est non seulement un savoir-faire historique mais aussi une alternative de construction dont le potentiel renouvelable n'est pas à prouver. La grande difficulté est de maintenir cette alternative de construction à un investissement raisonnable pour le propriétaire. Un subventionnement reste donc indispensable.

L'épuisement de la part du fonds fédéral après 2 ans amène un gel de 20 % des montants de subventions pour les années 2019-2020. Un subventionnement qui ne garde pas une certaine linéarité pose toujours un problème. Toute interruption met en danger les divers acteurs de la filière. Le métier de tavillonneur requiert un savoir-faire spécifique. Des effets de yo-yo sur le marché pourraient les amener à se tourner vers des activités moins risquées et, de ce fait, amener à une disparition de ce mode de construction.

Si le Gouvernement n'adhère pas au projet de fonds proposé par les mandataires, il en reprend à son compte une des propositions de financement, soit de compenser la part des subventions fédérales de 20 % en renonçant partiellement aux subventions fédérales réservées à ces bâtiments, ceci jusqu'en 2020, période de renouvellement des taux de subventions fédérales. Ceci correspond totalement aux désirs des auteurs du mandat. Il reste à contrôler la bonne exécution de ces promesses.

La solution proposée pour l'après 2020 a pour but de mieux cibler le subventionnement pour le garantir dans la durée tout en restant sans impact supplémentaire sur le budget. Force est de constater que l'objectif de maintenir une aide dans la durée est

atteint. Toutefois, le constat est que le taux de subventionnement moyen baissera de 5 %. Comme auteur du mandat, j'aurais aimé un peu moins de frilosité, mais je peux accepter cette proposition.

La conclusion du Conseil d'Etat m'étonne un peu: *"Le Conseil d'Etat recommande de ne pas créer de fonds transitoire, mais de libérer dans toute la mesure du possible les montants nécessaires, pour continuer le subventionnement des toitures en tavillons selon la pratique actuelle"*. En ce sens, cette réponse constitue en elle-même une suite directe donnée au mandat. Pour considérer que la suite directe est donnée, je demanderai au commissaire du Gouvernement de reformuler ou d'expliquer de manière précise la conclusion, car, pour moi, l'expression *"dans la mesure du possible"* n'est pas la garantie d'un engagement formel.

Avec ces conclusions et anticipant l'engagement de nos conseillers d'Etat, je considère que l'objectif des auteurs est atteint et que la suite directe est donnée. Il ne reste plus qu'à vérifier sa bonne exécution au futur.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mon lien d'intérêt: je suis membre du club du bois et teneur d'alpage à Charmey.

Les objectifs de ce mandat sont légitimes, avec la reconnaissance particulière des toitures en tavillons pour nos chalets, qui s'intègrent dans un paysage qui fait partie des atouts touristiques de notre canton, avec, en parallèle, une activité alpestre et de fabrication de fromages, avec également le maintien du métier de tavillonneur, garant d'un savoir-faire ancestral et unique, et d'une activité professionnelle dans les régions de montagne et avec également l'utilisation du bois de nos forêts, qui participe à la valorisation écologique.

Le groupe démocrate-chrétien accepte et soutient les principes émis dans ce mandat. Nous estimons donc que la pérennité des montants plus élevés des subventions allouées est essentielle pour atteindre ces objectifs. Nous pouvons aussi soutenir le principe de ne pas créer ce fonds transitoire, par contre nous tenons, avec ce mandat, à garantir des solutions financières suffisantes, tant actuellement que dans les prochaines années, soit à partir de 2020, avec la conséquence que le Conseil d'Etat assure une augmentation des montants attribués en les planifiant dans les prochains budgets annuels.

Le groupe démocrate-chrétien soutient ce mandat, avec sa propre conclusion, très claire et directive, je cite: *"que le Conseil d'Etat libère les montants nécessaires pour continuer le subventionnement des toitures en tavillons"*.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Mon lien d'intérêt avec ce mandat: je suis membre du club du bois et cosignataire du texte.

Le groupe libéral-radical attache une grande importance aux us et coutumes de notre canton. Nos chalets d'alpage couverts en tavillons font partie de cette tradition. Le mandat déposé permettra de poursuivre la réfection de ces chalets et l'aide financière du canton, comme celle de la Confédération, est primordiale pour notre patrimoine alpestre. La réponse du Conseil d'Etat satisfait en partie le groupe libéral-radical, sauf la conclusion de celle-ci. Notre groupe considérera que la suite directe est donnée à ce mandat si le commissaire du Gouvernement nous garantit que le montant des subventions est garanti et pérenne et non comme dit dans la réponse et formulé dans la conclusion: *"...dans la mesure du possible, les montants nécessaires pour continuer les subventions des toitures en tavillons"*. Si le commissaire ne peut changer la conclusion, le groupe libéral-radical ne considère pas la réponse comme suite directe et votera le mandat tel que présenté.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Meine Interessenbindung: Ich bin im Vorstand des Holzklubs.

Ich bin in meiner Gemeinde umzingelt von Häusern und Alphütten mit Schindeldächern. Ich bin im Berggebiet aufgewachsen und wohne immer noch im oberen Greyerzbezirk. Ich war über 20 Jahre auf der Alp tätig. Jede Alphütte war mit Schindeln gedeckt, und das hat mir immer imponiert. Mit Freude können wir feststellen, dass im Süden unseres Kantons einige junge Schindelmacher sehr aktiv sind. Alleine in Jaun gab es in früheren Jahren sechs Schindelmacher, die auch Dachdecker waren. Jeder ging mit dem Förster in den Wald und suchte sich die geeignete Tanne selber aus. Er fällt diese aber erst, wenn die Zeichen gut standen bei auf- oder abnehmendem Mond.

Ein Schindeldach hat heute eine Lebensdauer von ca. 30 bis 40 Jahren, insofern dieses fachgerecht zubereitet und mit Sorgfalt gedeckt wurde. Dieses Kulturgut muss unbedingt aufrechterhalten und weiterhin von Kanton und Bund subventioniert werden. Wichtig ist, dem geforderten Übergangsfonds von 40% für Schindeldächer zuzustimmen. Ich hoffe, dass ab dem Jahre 2020 weiterhin Subventionen für Schindeldächer zur Verfügung stehen.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité du club du bois ainsi que membre du comité de Lignum Fribourg, association à laquelle est affiliée l'Association romande des tavillonners.

Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche. Tout d'abord, nous aimerions remercier sincèrement le Conseil d'Etat de s'engager en faveur des bâtiments en tavillons de notre canton. Le canton de Fribourg compte certainement la plus grande concentration de bâtiments en tavillons de Suisse. Il s'agit pour nous d'une mission importante de les protéger le mieux possible et surtout de manière pérenne. Le maintien de ce savoir-faire, de ce patrimoine, de ces paysages construits, est d'une importance capitale pour notre canton. Il est essentiel aussi que les propriétaires puissent sentir le soutien de la part des collectivités publiques dans leurs démarches de rénovations.

C'est pourquoi nous acceptons à l'unanimité la proposition de suite directe du Conseil d'Etat et nous associons aux commentaires de notre collègue Bertrand Gaillard, président du club du bois.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und habe zu diesem Geschäft folgende Interessenbindungen zu deklarieren: Ich bin Mitunterzeichner dieses Mandats, Mitglied im Holzklub und im Comité Fôret Fribourg.

Cette Erheblicherklärung zur Weiterführung der Subventionierung von Schindeleindeckungen wird von unserer Fraktion einstimmig unterstützt. Um dieses handwerklich anspruchsvolle Kulturgut sowie den Erhalt der sich harmonisch in die Landschaft einfügenden Liegenschaften zu sichern, ist die Aufrechterhaltung der Beiträge zur Renovierung dieser Objekte zwingend beizubehalten. Wenn es bei deren Finanzierung massgebliche Kürzungen geben sollte, wären unserer Meinung nach ungenügender Unterhalt oder ein in der Materialwahl optisch ungünstiger Wandel absehbar. Aus touristischer sowie kulturgeschichtlicher Sichtweise müssen diese schindelbedeckten Gebäude für unsere Nachwelt dringend erhalten bleiben.

Wir danken dem Staatsrat für seinen Bericht und sind erfreut, dass er diese Sichtweise auch teilt.

Bischof Simon (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste a discuté de ce mandat visant la mise en place d'un fonds transitoire pour maintenir le subventionnement à la réfection des toitures en tavillons durant la période 2018-2020. Une majorité de notre groupe refusera ce mandat. Nous suivons les conclusions du Conseil d'Etat de ne pas créer de fonds transitoire, mais de libérer dans toute la mesure du possible les montants nécessaires pour continuer le subventionnement des toitures en tavillons selon la pratique actuelle.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les groupes et tous ceux qui se sont exprimés.

Avec la convention cadre, il y a quatre grands groupes qui sont, dans chaque période, visés: les églises, les couvents, les manoirs/résidences et les chalets d'alpage. On vise environ entre 10 et 20 % pour ces quatre grands groupes chacun - il y a encore d'autres choses bien sûr. Ensuite, selon les périodes de convention, il se peut qu'il y ait plus ou moins d'avance entre ces différents groupes. Du coup, cela crée des variations qui peuvent être importantes et, comme plusieurs l'ont relevé, ça pose le problème notamment pour les chalets d'alpage. Dans la période 2011-2015, de grands projets ont été retardés et, de ce fait, on a pu donner plus pour les chalets d'alpage (plus de 20 %) tandis que dans la période présente, d'autres grands projets ont pu démarrer et qu'on a été en-dessous de 10 %, la moyenne se trouvant à quelque 14 %. Pour le Conseil d'Etat, il est évident qu'il faut soutenir et continuer de le faire, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. L'aide importante qui est apportée aux chalets d'alpage, avec plusieurs sources de subventionnement différentes, ainsi que le respect d'une certaine égalité de traitement entre les biens patrimoniaux font que nous ne proposons pas ou nous n'allons pas dans la voie d'un fonds transitoire. En revanche, nous consolidons la solution transitoire d'augmenter la part du canton à 20 %, même quand il n'y a pas d'équivalent de la Confédération. Surtout, nous proposons, comme les mandants l'ont d'ailleurs affirmé, d'utiliser en quelque sorte le montant de 30 % de ces fonds que le canton utilise pour ses propres biens patrimoniaux. On n'a d'ailleurs pas attendu cette discussion pour le faire, puisqu'on est vers les 20% et non pas vers les 30% concrètement.

Entre les différentes périodes, en fonction des biens patrimoniaux qui sont rénovés, soutenus, etc., on peut évidemment avoir des éléments qui changent. Au début de cette année, nous avons pris connaissance de la décision de la Commission fédérale des biens culturels, qui ne suit pas une des propositions qui avait été faite de rénovation d'un bien important dans le canton, d'une église, qui se trouve dans notre projet (quelque 400 000 frs). De ce fait, le montant qui a été réservé à ce projet va se retrouver repoussé à une autre période de convention, parce qu'on doit refaire en quelque sorte le projet. Voilà un exemple concret qui montre qu'on a la possibilité, selon les projets et selon les conventions, d'avoir ce type de variations.

Je peux vous garantir que j'ai tous les moyens dans la convention cadre actuelle, en prenant pour exemple ce qui vient de se passer avec ce bien patrimonial d'une église pour lequel je dispose maintenant de quelques centaines de milliers de francs non utilisés dans la convention cadre pour ce bien, ainsi que la part du canton qui est en réserve et qui n'a pas été utilisée, pour assumer tous les engagements pris, qui ne l'ont pas été ou qui n'ont pas pu l'être dans les années passées et à la fin de cette période de convention. Donc, sous cet angle-là, il n'y a aucun problème, même si dans la conclusion nous mettons "*dans la mesure du possible*". On l'a mis ainsi, parce qu'évidemment la part du canton n'est pas réservée aux chalets d'alpage. Il peut y avoir d'autres demandes qui sont en concurrence ou en pondération, avec la proposition que nous vous faisons là. Mais je peux vous garantir que les fonds sont là et que ça sera fait comme vous le souhaitez.

Pour la période après 2020, on vous propose, pour éviter les variations ou l'effet yo-yo qui a été mentionné, de fixer une part équivalant à ces 15 % sur toute la période d'entrée de cause, de manière qu'on n'ait plus le problème des variations pour ce qui est du subventionnement des chalets d'alpage. Cela permet aussi de garantir la transmission du savoir ou du savoir-faire, puisque les mandats sont là et sont financés. On va revoir le système de critères en étant un peu plus sévères. On a évoqué dans la réponse ces différents éléments dont on peut tenir compte, qui permet d'assurer un montant de 200 000 frs par année, ce qui est un peu au-dessus de ce qu'on a eu en moyenne ces dernières années, par canton, par la Confédération, de manière

telle que le problème des variations ne se pose plus et que l'aide et le soutien donnés, comme ils l'ont été jusqu'à maintenant, puissent être garantis sur toute la période afin de répondre ainsi aux vœux qui ont été exprimés ici.

Je termine en vous invitant à accepter ce mandat et à accepter la proposition du Conseil d'Etat avec les éléments constitutifs de cette suite directe que je viens d'évoquer. Je réponds ainsi aussi aux deux ou trois remarques. Formellement, je ne peux évidemment pas modifier le texte, puisqu'il est du Conseil d'Etat, mais je vous donne, en disant que je peux garantir tous les montants qui ont été discutés, la substantifique moelle qui était en quelque sorte visée avec cette expression-là, qui n'a peut-être pas été non plus comprise.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée, dans le sens des considérants du Conseil d'Etat, par 80 voix contre 10. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 80.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 10.*

Se sont abstenus:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 6.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Résolution 2019-GC-15 Résolution pour le climat

Auteur-s: **Mäder-Brühlhart Bernadette** (VCG/MLG, SE)
Marmier Bruno (VCG/MLG, SC)
Dépôt: **05.02.2019** (BGC février 2019, p. 144)
Développement: **05.02.2019** (BGC février 2019, p. 144)

Prise en considération

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Mes liens d'intérêts ont été évoqués hier en début de séance par M. le Président.

"Wir, das Volk des Kantons Freiburg, die wir an Gott glauben oder unsere Werte aus anderen Quellen schöpfen, im Bewusstsein unserer Verantwortung gegenüber der zukünftigen Generationen [...] – "Nous, peuple du canton de Fribourg, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources, conscients de nos responsabilités envers les générations futures [...]", tel est le préambule de notre Constitution cantonale. Force est de reconnaître que l'action des jeunes Fribourgeois s'inscrit parfaitement dans l'esprit des plus hautes valeurs exprimées dans notre Constitution. Il est dès lors regrettable que des instances de l'instruction publique et des directions d'écoles aient eu comme premier réflexe la condamnation de la grève par des sanctions disproportionnées à l'égard des collégiennes et des collégiens. Il est tout aussi triste de constater que des personnalités politiques aient tenté de fustiger, de dénigrer et de mettre en doute la sincérité des participants, ceci est d'autant plus déplacé que ces jugements émanent d'une génération qui a largement failli à ses responsabilités.

Ceci dit, notre jeunesse a pu ainsi faire l'expérience que la défense de valeurs supérieures passe parfois par la transgression des règles imposées par l'establishment.

Très chers Collègues, nous ne devons pas être de celles et ceux qui refusent d'agir pour le futur. Nous devons mettre le canton de Fribourg et la Suisse sur les rails de la protection du climat. Il s'agit aujourd'hui, pour le monde politique fribourgeois, de répondre présent au rendez-vous que lui a donné sa jeunesse. Témoin de notre inaction, celle-ci réclame aujourd'hui des mesures fortes de protection de l'environnement et de réduction de notre empreinte carbone. Pour cela, nous devons nous donner les moyens de nos ambitions. Cela se traduit notamment par l'abandon de phrases du type "*dans la mesure des moyens disponibles, si possible, etc.*" que nous lisons dans les réponses du Conseil d'Etat.

Chers Collègues, sachons investir dans l'avenir, soyons à la hauteur des attentes de notre jeunesse. Cette résolution n'est évidemment pas contraignante, mais elle revêt un caractère moral. C'est le premier pas d'un engagement que nous prenons vis à vis des jeunes générations.

C'est dans ce sens, et seulement dans ce sens, que je vous demande d'accepter cette résolution.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). J'aimerais féliciter les collègues qui ont cosigné cette résolution, que j'ai pour ma part signée hier. C'est un cri du cœur et un constat qu'on s'associe aux soucis exprimés par les jeunes qui ont manifesté dans ces rues. Hier, avec Eric Collomb, nous avons convoqué M^{me} Céline Girard du Service de l'environnement, responsable pour le plan climat fribourgeois juste à côté. J'ai appris ce magnifique travail qu'elle a effectué depuis le mois de mai dernier, soit la constitution d'un plan climat avec des mesures à prendre dans le canton de Fribourg.

C'est un fait, la Suisse a une hausse des températures d'une moyenne de 2 degrés comparé au reste du monde, où la hausse est de 1 degré. Les sécheresses accentuées, la pénurie d'eau et les îlots de chaleur en ville seront une réalité pour nous et il est temps de réagir. On a discuté hier avec M^{me} Girard, que j'aimerais vraiment féliciter pour son travail, avec Christophe Joerin du Service de l'environnement et avec le commissaire responsable. Sans base légale, juste pour le plan de législature, ils ont commencé ce travail important et aujourd'hui c'est le moment de les soutenir. On a discuté de l'opportunité de créer les outils parlementaires nécessaires pour soutenir les activités, pour donner les ressources et les moyens mais aussi éventuellement avec un engagement de tous ceux qui ont signé hier la résolution ici dans cette enceinte.

Je vous prie donc d'accepter cette résolution pour donner un signal clair et pour inclure aussi les jeunes et les citoyens dans tout ce qu'on fait.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich möchte hier zuerst für die Resolution danken. Ich glaube, es ist wichtig, dass wir die Jungen unterstützen, und ich werde dieser Resolution auch zustimmen.

Ich habe aber zuerst eine Ergänzung zur persönlichen Frustration: Wer ist verantwortlich, wer macht etwas und wer macht nichts in diesem Staat? Wir haben alle eine persönliche Verantwortung. Wenn ich aber schaue, wie sich unser Parlament in Bern bei der Behandlung der CO₂-Vorlage verhalten hat, muss ich sagen, das war eine sehr schwache Leistung. Vielleicht

wäre die Adresse auch das Parlament in Bern, damit man einmal die grossen Emittenten an die Kasse nimmt. Bedenken Sie, dass man es nicht einmal fertig gebracht hat, dass man Flugzeugbenzin besteuert oder zumindest mit einer CO₂-Taxe belegen will, wogegen andere Staaten dies schon lange tun und wir Automobilisten und auch die Lastwagenfahrer schon lange lastenabhängig oder mit Steuern bereits sehr viel bezahlen. Das, meine Damen und Herren, wäre ein Schritt gewesen. Man hat es nicht fertig gebracht. Warum nicht? Wegen der Polarisierung Links-Rechts.

Und wenn ich heute Morgen die Äusserungen von Herrn Marmier gehört habe, regt mich das auf. Denn, wenn er sagt: Die letzte Generation sei dafür verantwortlich, dass in diesem Staat heute das Resultat so ist, dann bin ich mit dem nicht oder nur teilweise einverstanden. Es ist auch diese Generation, die den Wohlstand geschaffen hat und der Wohlstand hat gewisse Auswirkungen. Wir alle leben in diesem Wohlstand, und ich bitte Sie trotzdem, auch zu berücksichtigen, dass wir ein sehr schönes Leben haben und andere das nicht haben. Also, wenn man jetzt einfach die Verantwortung für die Misere in die letzte Generation zurückschiebt, dann regt mich das auf, und dann geht die Diskussion eben in Ping-Pong weiter. Halten Sie sich an die Fakten: Klimaerwärmung ist ein Fakt und machen wir etwas Konkretes.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). La réaction des jeunes que nous avons vus dans l'actualité récemment a eu le mérite de mettre directement les politiques devant leurs responsabilités. Si la société, respectivement les politiciens ne font rien, comme le Conseil national dernièrement, où on a vu un parlement ne pas vouloir empoigner le problème, cette jeunesse nous dit qu'on ne peut pas ne rien faire. Dans ce sens-là, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité cette résolution.

Maintenant, dans les termes de cette résolution, qui est tout à fait judicieuse, nous avons un effet déclaratoire, nous avons une prise de conscience morale. Cette résolution est ainsi tout à fait complémentaire à la question que nous avons déposée avec mon collègue Benoît Piller dernièrement, justement pour interpeler le Conseil d'Etat afin que nous puissions savoir dans quelle mesure celui-ci a pris note de l'importance de ces problèmes et surtout qu'il puisse nous expliquer concrètement ce que le canton de Fribourg a fait ces cinq dernières années par rapport à ce réchauffement climatique, par rapport à l'émission de CO₂ qui va directement dans l'air. Est-ce que le Conseil d'Etat envisage de prendre des mesures plus importantes et quels sont surtout les moyens financiers que l'Etat pourra mettre pour endiguer ce phénomène? Lorsqu'on sait que cette pollution intervient en grande partie pour des systèmes de chauffage et les transports, il peut exister des moyens d'encouragement pour remplacer ces chaudières à mazout, pour remplacer les modes de transport, mais ceci a un coût. Si on a une volonté politique d'agir, on met les moyens financiers en conséquence. Je crois qu'il s'agit maintenant du dernier moment pour le Conseil d'Etat de nous dire ce qu'il a fait, ce qu'il compte faire et nous aurons nos responsabilités à prendre lorsqu'il s'agira également d'assumer les moyens financiers qui vont dans ce sens-là. Je crois que cette prise de conscience est maintenant générale et je me réjouis de voir comment le Conseil d'Etat va nous dire qu'il compte agir dans ce domaine.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Je soutiens bien entendu aussi cette résolution. Il y a quelques paroles exprimées qui m'ont intriguée. J'aimerais juste informer M. Mauron que les gaz à effet de serre sont un danger mais pas une pollution. Le CO₂ est quelque chose qui en soi n'est pas toxique; nocif mais pas toxique. Ce n'est pas un gaz polluant, ni une substance chimique polluante, mais c'est un gaz qui a un effet désastreux. Voilà pour la petite histoire.

Vielleicht zu Herrn Kollege Markus Bapst: es kommt darauf an, wie man diese letzte/vorletzte Generation definiert. Ich glaube, die 20-Jährigen, die sind nicht verantwortlich für die Situation, in der wir uns befinden. Die heutige Situation der Klimaerwärmung wurde in den letzten hundert Jahren geschaffen und verstärkt in den letzten vierzig, fünfzig Jahren. Das heisst: unsere Generation der 40-, 50-, 60-Jährigen ist mitverantwortlich und die Generation davor eben auch. Ich denke, es sind diese zwei Generationen, die sich heute ihrer Verantwortung stellen müssen.

Natürlich war ich auch entsetzt, wie das Bundesparlament, wie der Nationalrat entschieden hat. Und, glauben Sie mir, ich arbeite mit daran, dass diese Vorlage korrigiert wird nächstes Jahr vom Ständerat. Die Verantwortlichkeiten, die müssen wir aber hier ergreifen. Es ist schön, wenn alle heute hier eine schöne Resolution unterstützen. Aber ich erwarte dann auch, wenn konkrete Vorschläge da sind, welche die Mobilität betreffen, welche die Landwirtschaft betreffen, den Konsum, den Energiebereich, die Gebäude, dass dann die gleichen Leute, die die schönen Worte unterstützen und den Jungen versprechen, ihre Erwartungen zu erfüllen, dass sie dann bei diesen konkreten Massnahmen eben auch nicht nur A sondern auch B sagen, zum Beispiel bei Steuerabzügen für Autos. Das wäre eine sehr konkrete Massnahme gewesen mit einem konkreten Klima-Effekt.

Also bitteschön: es sind eben auch Massnahmen, welche unsere Gesellschaft dazu verpflichten, gemeinsam in die Richtung zu agieren, und da liegt unsere Verantwortung, diese kollektiven Massnahmen zu treffen und nicht nur zu sagen, jeder Einzelne solle doch entscheiden, weniger Fleisch zu essen oder weniger zu fliegen oder weniger Auto zu fahren. Wir müssen die Bedingungen dazu schaffen, dass die Leute ebendas auch tun können und nicht sagen können: "Der Nachbar, der muss ja auch nicht." Es ist unsere kollektive Verantwortung, und als Parlament haben wir eine erhöhte Verantwortung. Deshalb bitte ich Sie, bei nächster Gelegenheit auch B zu sagen.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). J'ai bien sûr soutenu et signé cette résolution, parce qu'il est important de faire quelque chose pour le climat et je pense que tout le monde s'en rend compte.

Le débat émotionnel est important pour faire bouger les choses, pour qu'on se rende bien compte qu'il est maintenant important de faire quelque chose et de se "les bouger un peu". Par contre, le débat émotionnel n'est pas bon pour prendre les bonnes mesures. On oublie souvent de mettre des chiffres et de savoir ce qui est efficace ou pas. Je prends un exemple du journal *Le Matin* Dimanche du 6 janvier, où on dit que pour élever un bœuf il faut 17 000 m³ d'eau. Même si votre bœuf boit 50 l par jour, ce qui serait beaucoup pour un bœuf - on ne parle pas d'une vache - et qu'il est élevé pendant 14 mois, je vous laisse calculer combien cela fait d'eau mais on est bien loin de ce qu'on dit là. Dans le même journal, on dit qu'il faut 122 km² pour produire 1 kg de bœuf. Correction le dimanche d'après: il faut 122 m². Je pense qu'on écrit n'importe quoi sous le coup de l'émotion. La télévision fait une émission sur l'écologie, sur la diminution de l'impact CO₂; elle propose à des familles de diminuer leur bilan carbone en mangeant moins de viande mais en mangeant du tofu. Il faut savoir que nous, les agriculteurs, on doit avoir un nouveau label "*sans soja*", alors que les personnes qui ne mangent pas de viande vont manger du tofu, qui est finalement fait avec du soja, pour la plus grande partie importé. Cela est d'une incohérence totale. Dans la même émission, on dit que la viande de bœuf suisse n'est pas bien pour le bilan carbone et on dit que si on l'importe, l'impact est trois fois plus élevé. Encore une fois, ce soja qu'on ferait venir est aussi importé, donc ça veut dire qu'il y a au moins deux fois plus d'impact avec le soja qui est importé. C'est purement mathématique.

On dit souvent qu'il ne faut pas de gros élevages, notamment de porcs et on aimerait tous les voir dans la nature comme à Bellechasse. Mais à Bellechasse, quand vous passez au bord de la route, vous voyez peut-être quelques dizaines de porcs, mais si la quantité de porcs produite dans le canton de Lucerne l'était de manière complètement biologique, l'impact biologique sur la nature serait catastrophique. Parfois, on oublie et sous le coup de l'émotion on ne se rend pas compte de ce qu'on fait.

Si j'ai pris la parole, c'est pour vous dire que lorsqu'on fait quelque chose il faut mettre des chiffres et prendre des décisions en fonction des chiffres réels et pas rapport à n'importe quoi. Ce qu'il faut faire au départ, à mon avis, c'est de se dire: qu'est-ce qu'on veut produire, quelle quantité on doit manger et comment on va la produire? Je pense qu'en utilisant une bonne mesure pour tout le monde, on serait peut-être plus efficace qu'en faisant quelque chose dans l'émotion.

Je soutiendrai cette résolution.

Gamba Marc-Antoine (*PDC/CVP, FV*). Je m'exprime à titre privé. Les jeunes qui manifestent pendant leurs heures de travail et, après avoir été critiqués, pendant leurs heures de congé ont toute mon admiration. Je les entends et on les entend. Même la Suédoise, à mon avis un peu extrémiste, fait de la politique, de la politique de la jeunesse. Elle a le droit de s'exprimer. J'ai entendu que des grands-parents étaient aussi pour le climat, pour soutenir les jeunes. Je suis bientôt grand-père, dans un mois environ. A 17 ans, j'étais pour les dimanches sans voiture, ensuite, j'étais pour la benzine sans plomb; je n'ai pas vu le temps passer, j'ai 57 ans.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Une petite précision pour l'intervention d'avant. Cette résolution propose d'inviter le Conseil d'Etat à auditionner une délégation de ces jeunes pour prendre en compte leurs revendications. Je propose au Conseil d'Etat de prendre M^{me} Mutter avec lui pour qu'elle puisse expliquer à ces jeunes la définition du gaz CO₂, des gaz à effet de serre, des gaz non polluants. Elle pourra expliquer au Conseil d'Etat, à ces jeunes, peut-être même à Greta Thunberg ainsi qu'aux personnes des services de l'environnement, qui, je le suppose, n'ont pas non plus la bonne connaissance de M^{me} Mutter.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Ich komme zurück auf den eigentlichen Ursprung dieser Resolution, das waren nämlich die Jungen. Also beziehe ich mich nur auf die Jungen.

Am 25. August letzten Jahres war in der Neuen Zürcher Zeitung Folgendes zu lesen: "Für die Schweizer Jugend ist Politik out. Weniger arbeiten ist in." Weiter stand, dass Schweizer Jugendliche für politische Anliegen kaum auf die Strasse gehen würden. Soweit das Jugendbarometer 2018 der Credit Suisse.

Da haben sie sich wohl geirrt. Denn plötzlich hat sich das Blatt gewendet, und wie! Die Jugend steht für ihre Zukunft ein, engagiert, laut, unerschrocken und auch konsequent. Enttäuscht von der Politik geht sie auf der Strasse, um sich das nötige Gehör zu verschaffen, notabene in ihrer eigenen Dynamik, und das ist auch richtig so.

Und wir? Was ist mit uns? Wir wurden so richtig überrumpelt und auch etwas aufgeschreckt, zumindest bei mir war das der Fall. Nun liegt es an uns Politikerinnen und Politikern, diesen Hilfeschrei ernst zu nehmen. Diese ihre Sorgen sind nämlich durchaus berechtigt. Die Klimaerwärmung ist schon da. Massnahmen sind sehr dringend. Es ist nicht fünf vor zwölf, es ist bereits fünf nach zwölf! Seit Mai 2018 ist das Amt für Umwelt an der Erstellung eines kantonalen Klimaplanes. Es geht dabei um die Ausarbeitung einer Strategie, das Lancieren von Projekten sowie das Schaffen von gesetzlichen Grundlagen. Leider sind, soweit ich weiss, an der Ausarbeitung dieses Klimaplanes noch keine Jugendlichen beteiligt. Es ist deshalb jetzt der Moment da, sie in diese wichtige Arbeit miteinzubeziehen, mit ihnen gemeinsam nach Lösungen zu suchen und sie nicht nur anzuhören, sondern partizipieren zu lassen. Partizipation ist gemäss dem Projektbericht "I mache mit!", "Je participe!",

auch eines der Hauptziele unserer kantonalen Jugendpolitik. In diesem Sinne erwarten wir aus dem Klimaplan auch konkrete Massnahmen.

Die Mitsprache der Jugend kann nur von Vorteil sein, denn altersgemischte Teams sind durch unterschiedliche Kenntnisse und Sichtweisen sowieso effektiver. Nutzen wir also diese Chance jetzt und setzen wir ein Zeichen! Lassen wir die Freiburger Jugend mitreden und nehmen wir sie auch in die Verantwortung zugunsten einer nachhaltigen Klimapolitik, denn schlussendlich geht es um ihre Zukunft. Besten Dank für die Zustimmung zur Resolution.

- Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 77 voix contre 11. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP). *Total: 11.*

Se sont abstenus:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 8.*

Election protocolaire 2019-GC-5

1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2019, en remplacement de Raoul Girard

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 101; blancs: 6; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Kirthana Wickramasingam, à Bulle*, par 68 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Ursula Krattinger: 24; Pierre Mauron: 2. Il y a 1 voix éparse.

Le Président. M^{me} la 1^{ère} Vice-Présidente, au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour cette élection. Je ne sais pas si je peux dire que vous êtes la sauveuse de la Gruyère, mais en tout cas, grâce à vous, le district de la Gruyère garde sa 1^{ère} vice-présidence. Vous avez une chance, contrairement à moi et à beaucoup d'autres, vous allez passer une seule année à ce purgatoire que représente la vice-présidence. C'est agréable, mais vous verrez que parfois c'est aussi très long. Vous aurez ainsi le temps de vous adapter et de voir le fonctionnement de ce Grand Conseil. Encore une fois bravo et félicitations (*applaudissements*).

—

Election (autre) 2019-GC-3

Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de M. Raoul Girard

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 95; blancs: 7; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Elias Moussa, à Fribourg*, par 84 voix.

Il y a 4 voix éparses.

—

Election (autre) 2019-GC-13

Un membre de la Commission de justice, en remplacement de M. Elias Moussa

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 102; blancs: 5; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Julia Senti, à Murten*, par 96 voix.

Il y a 1 voix éparse.

—

Clôture de la session

> La séance est levée à 11 h 08.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—